



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

16, rue Emile Gabory
44330 VALLET
☎ : 02.40.33.95.00

Compte-rendu du Conseil d'établissement **de l'Ecole Municipale de Musique de Vallet** - mercredi 22 janvier 2014 -

Présents :

Elus : Cécile ALLAIRE, Paul GRIMAUD, Maryvonne TRESPEUCH

Ecole de musique : Christelle BRUNET, Tiphaine GRENIER-SEGALEN, Philippe MESLET.

Représentants des parents d'élèves et des élèves : Valérie LABORIEUX, Jean BODINEAU.

Excusées :

Jacqueline GAUTIER, Isabelle DRIGUEZ

Absents :

Jacques MASSIQUET, Catherine GARCIA SENOTIER

Présentation du conseil d'établissement :

Madame Cécile ALLAIRE, déléguée à l'école de musique, ouvre la séance et précise l'origine du conseil d'établissement : l'idée est née du souhait des élus d'associer les usagers au fonctionnement de l'école. Il fait suite à la modification du règlement intérieur effectué au printemps 2013.

Ces rencontres auront lieu à raison d'une ou deux fois par an, voire plus si nécessaire.

Aujourd'hui, l'Ecole est ouverte aux habitants (enfants et adultes) des communes de Vallet, la Boissière du Doré et la Regrippière. Pour les communes extérieures, l'inscription n'est pas possible, à l'exception de la pratique collective. Cécile ALLAIRE ne trouve pas cela satisfaisant : l'idéal, serait une école de musique intercommunale.

Un autre point sur lequel l'ensemble des personnes présentes sont unanimes : la vétusté et la surface trop exigüe des bâtiments.

Présentation générale de l'école municipale de musique et son fonctionnement :

Philippe MESLET commente le document de présentation préparé pour ce conseil d'établissement : l'établissement compte aujourd'hui 11 professeurs et 260 élèves. L'école est municipale depuis 1990. Une forte augmentation des inscriptions en 2008-2009 est soulignée ; celle-ci s'explique par l'ouverture de la classe d'éveil musical aux enfants de moyenne et grande sections de maternelle.

Philippe MESLET décrit **l'organisation du cursus** :

° La formation instrumentale se déroule sur 2 cycles de 4 ou 5 ans chacun. Les cours sont individuels ou collectifs selon les cas.

° En parallèle de leur cours d'instrument, les élèves suivent un cours collectif de formation musicale (anciennement appelé « solfège »), se déroulant sur 6 ans (IM1, IM2, IM3, P1, P2, Brevet).

Il y a 3 ans, l'équipe enseignante a souhaité modifier le contenu pédagogique du cours de formation musicale afin de le rendre plus concret : arrêt du solfège pur pour les 3 premières années de formation musicale (ces notions étant vues en cours d'instrument) avec un travail davantage axé sur le sensoriel, le jeu en ensemble, l'écoute (les élèves vont avec les instruments en cours, percussions corporelles, ...)

° Musique d'ensemble : dès la deuxième ou troisième année d'instrument, les élèves intègrent l'un des différents ensembles de l'école (vents, cordes, percussions, guitares, ateliers...).

Remarque : Mme LABORIEUX (mère de 5 enfants inscrits à l'école de musique et elle-même usager de l'école) souligne sa difficulté les premières années à réellement comprendre le fonctionnement du cursus et l'organisation des différents cours = le manque d'explication et de précision aux parents sur le nombre d'années de formation musicale et d'instrument ainsi que sur l'organisation des cours serait à remédier.

→ Revoir si les informations de la plaquette sont claires et peut-être en modifier la forme.

→ L'organisation d'une réunion d'information avec les nouveaux parents serait judicieuse ; à voir si celle-ci se déroulerait en amont des inscriptions (juin) ou à la rentrée.

Concernant **les inscriptions**, le problème de la file d'attente lors des permanences est souligné. Philippe MESLET précise que lors de ces permanences ce sont avant tout les inscriptions pour le parcours instrumental qui posent problème :

- Nécessité d'expliquer à chaque parent le système du parcours instrumental, et de promouvoir les instruments moins spontanément choisis par les usagers ; le principe du parcours instrumental étant avant tout de faire découvrir les instruments méconnus afin d'équilibrer les groupes. Une discussion avec les parents est donc ici primordiale.

- Tâche qui ne peut être faite que par une seule personne : 4 instruments choisis, 4 périodes : tableau rempli au fur et à mesure des inscriptions sur l'ordinateur afin de voir les places restantes.

→ Là encore l'idée de la réunion d'information est soulignée : une explication en amont sur le fonctionnement peut éviter d'avoir à réexpliquer les choses à chaque parent lors des inscriptions.

→ A voir si la possibilité d'avoir 2 ordinateurs connectés en réseau afin de pouvoir gérer ce point par 2 personnes en même temps est envisageable.

La chorale adulte :

Monsieur Jean BODINEAU nous informe que la chorale adulte participe à deux auditions dans l'année ainsi qu'à plusieurs manifestations extérieures lors desquelles plusieurs chorales se regroupent afin de proposer un concert. Dans le cadre de ces rencontres, la chorale de Vallet aimerait pouvoir accueillir à son tour cet événement. Ainsi, elle souhaiterait pouvoir disposer une fois par an de la salle Du Bellay au Champilambart, la salle Rabelais étant trop petite pour cela.

Une date est déjà calée pour cette année. Pour les années suivantes, une date leur sera proposée en fonction de leurs possibilités et des disponibilités du Champilambart.

Ils aimeraient aussi pouvoir faire de la publicité pour cette manifestation. Cécile ALLAIRE conseille de se rapprocher de Maryse SORIN à la Mairie afin de voir ce qu'il est possible de faire. Paul GRIMAUD précise que des flyers risquent sans doute de coûter trop cher.

Jean BODINEAU précise que la cotisation pour l'inscription à la chorale est plus élevée à Vallet que dans d'autres structures.

Concernant la cotisation, Christelle BRUNET propose une rencontre afin d'expliquer le coût annuel de la chorale adultes. Pour Cécile ALLAIRE il n'y a pas d'explications à donner.

Les projets de l'école sur 2014-2015 :

Philippe MESLET évoque les projets pour l'année prochaine :

- Remise à jour du projet pédagogique : démarche qui sera engagée dès février 2014. Des réunions régulières vont être organisées avec l'équipe pédagogique afin de travailler sur les différents axes de notre projet pédagogique et l'actualiser.

- Idée de travail avec un compositeur (projet en cours de réflexion) : un compositeur proposerait des partitions spécialement écrites pour les différents ensembles de l'école. Il viendrait ensuite les faire travailler, les expliquer avec les élèves et professeurs concernés.

Coût : Paul GRIMAUD demande combien cela coûterait, « pour le mois de septembre c'est un peu délicat ! ». Le projet n'est encore qu'au stade de la réflexion et sera exposé plus précisément lorsque des éléments plus précis seront réunis.

Style musical : G.J. Le Cam est un compositeur assez éclectique (répertoire allant du baroque au tango, ...). D'origine bretonne, il a été musicien dans le groupe « Translave ».

Paul GRIMAUD évoque la possibilité de faire des ateliers, comme pour les ateliers cirque, au Champilambart et terminer par un spectacle. Pour l'école de musique, ce projet n'a pas pour finalité la présentation d'un concert mais bien d'apporter du concret à la formation musicale et donner l'occasion aux élèves d'appréhender le travail de composition.

Bilan de l'audition de décembre :

Mme LABORIEUX évoque la dernière audition : le fait qu'il y ait un texte entre les différents passages musicaux était très bien ; l'idée est à renouveler.

Pour l'école, le Champilambart est un outil de travail très intéressant, et la possibilité de faire une répétition générale en amont serait l'idéal afin d'habituer les élèves à l'espace scénique. Le problème de disponibilité du Champilambart à cette période ainsi que du matériel à transporter est un frein.

Projet de réorganisation de la direction de l'école de musique :

Philippe MESLET aborde le projet d'une réorganisation de la direction de l'école de musique : il s'agirait de transformer le poste de direction occupé jusqu'à aujourd'hui par Philippe Meslet à raison de 8 h./semaine en une direction bicéphale sur 10h./semaine répartie entre Philippe Meslet (6h) et Tiphaine Grenier-Segalen (4h).

Tout en s'appuyant sur les partenariats déjà existants, ses nouvelles missions porteraient sur la proposition de projets d'école à travers le développement d'actions avec d'autres structures culturelles du territoire comme le Champilambart. Philippe MESLET et Tiphaine GRENIER-SEGALLEN collaboreraient sur différentes tâches : la relation aux élus, la réalisation de la plaquette, ainsi que l'organisation des auditions et la mise en œuvre de projets d'école plus conséquents.

Une réunion est prévue prochainement entre Philippe MESLET, Tiphaine GRENIER-SEGALLEN, Isabelle DRIGUEZ et Jérémie ROCHET à la Mairie afin de discuter de ce projet.

Paul GRIMAUD précise qu'Isabelle DRIGUEZ est responsable de la culture et donc aussi de l'école de musique.

Les différents sujets ayant été abordés et discutés, le Conseil d'Etablissement se termine, ce dialogue est à continuer. Ainsi, dans le cadre d'une réunion d'information destinée aux nouveaux inscrits, il serait judicieux de présenter le Conseil d'Etablissement, son but ainsi que ses différents intervenants. L'occasion également d'expliquer que les représentants des usagers et/ou des parents d'élèves peuvent faire le lien si des questions ou des problèmes se posent au sein de l'école.

Fait à Vallet, le 5/02 /2014